



«Charles Guérin» et l'engagement politique de Chauveau

Roger Le Moine

Number 45, 1990

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1015572ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1015572ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Éditions La Liberté

ISSN

0575-089X (print)

1920-437X (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Le Moine, R. (1990). «Charles Guérin» et l'engagement politique de Chauveau. *Les Cahiers des dix*, (45), 141-167. <https://doi.org/10.7202/1015572ar>

«Charles Guérin» et l'engagement politique de Chauveau*

Par ROGER LE MOINE

P.-J.-O. Chauveau a rédigé *Charles Guérin* en deux temps. En 1846 et 1847, il publie dix feuillets dans *l'Album littéraire et musical* de la *Revue canadienne*. Ils couvrent la première partie du roman et la deuxième jusqu'au chapitre six¹. Puis, la disparition de la revue le force à interrompre son projet qu'il n'a pas dû mener bien au-delà de ce qui a paru. Car il œuvrait au rythme des livraisons et, parfois même, il accusait du retard au point que le directeur de la *Revue canadienne*, Louis-O. Létourneux, devait intervenir. Celui-ci lui écrit le 20 juin 1846:

L'album sort vendredi prochain. Votre copie est composée, nous attendons. Envoyez la suite et fin lundi soir.

.....
Nos respectueux saluts à Mde C. et acceptez pour vous même l'assurance d'une amitié que le temps n'altère pas.
À vous de cœur²

Et il le presse à nouveau le 8 août de la même année:

Ayez la bonté de me faire parvenir du *Charles Guérin* la semaine prochaine. Veuillez présenter mes respectueux saluts à Mde C. et croyez-moi comme toujours.

Votre ami dévoué³

* Nous tenons à remercier les descendants de Chauveau pour les renseignements qu'ils nous ont fournis et même si nous ne les avons pas utilisés ici. Nous en tirerons parti dans une autre publication.

1. Huit livraisons paraissent la première année et deux, la seconde.
2. Fonds Luc Lacourcière.
3. Fonds Luc Lacourcière.

Puis, à partir d'une date qui nous est inconnue, Chauveau reprend son manuscrit. Il y travaille en 1850⁴. Et, selon l'éditeur Georges-Hippolyte Cherrier, il le complète en 1852⁵. *Charles Guérin* paraît en fascicules à partir du mois d'août 1852⁵ puis en volume, en 1853⁶. L'enregistrement est de cette année-là⁷. Entretemps, Chauveau, qui a été élu député dès 1844, a été nommé, en 1851, au poste de solliciteur-général du Canada-Uni.

La rédaction de *Charles Guérin*, qui s'étale sur quelque six années, et l'évolution du statut politique de Chauveau, pendant cette période, n'ont pas été rappelées par hasard. Elles révèlent une situation qui incite l'historien de la littérature à se demander si Chauveau, en se remettant à la tâche, s'est conformé à son projet initial. La question nous semble si fondamentale que nous concevons mal qu'elle n'ait pas été posée depuis longtemps. Certes, Darveau⁸, Lareau⁹ et quelques autres critiques jusqu'à ce jour, ont bien signalé que l'intrigue s'égaré, mais sans s'expliquer. Nous avons pensé qu'en nous livrant à un examen biographique de l'auteur, en cette période où s'élabore sa pensée et s'affirment ses orientations, nous pourrions fournir des précisions qui, tout en faisant un sort aux intuitions de Darveau, de Lareau et des autres, permettraient de mieux cerner le problème posé, à défaut de le vraiment résoudre, et surtout, de projeter un éclairage nouveau sur le roman. Sauf qu'avant d'entrer dans le vif du sujet, c'est-à-dire

4. P.-J.-O. Chauveau, *Charles Guérin. Roman de mœurs canadiennes*, Montréal, Fides, 1978, p. 366.

5. G.-H. Cherrier, *Avis de l'éditeur*, dans P.-J.-O. Chauveau, *Charles Guérin. Roman de mœurs canadiennes*, op. cit., p. 31. Cette date est également donnée à la page 364 de la même édition.

6. P.-J.-O. Chauveau, *Charles Guérin. Roman de mœurs canadiennes*, Montréal, Cherrier, 1853, 7-359 pages.

7. L'enregistrement est du 28 octobre 1853 (Stanislas Drapeau à Chauveau, s.l., 2 avril 1879, Archives du Séminaire de Québec, Polygraphie, 105, n° 401).

8. L.-M. Darveau, *Nos hommes de lettres*, Montréal, Stevenson, 1873, p. 145.

9. Edmond Lareau, *Histoire de la littérature canadienne*, Montréal, Lowell, 1874, p. 285.

avant de suivre l'auteur, nous aimerions, par acquit de conscience, interroger l'œuvre elle-même. C'est pourquoi nous nous attacherons successivement à la genèse du roman et au relevé des variantes, puis nous résumerons l'intrigue en tenant compte des événements historiques qui se produisent parallèlement à son déroulement.

Chauveau ne s'est pas expliqué sur la genèse de son roman. Le manuscrit ne nous est pas parvenu. Le titre ne révèle aucune intention. L'intrigue, au point où elle est rendue à la fin du dernier feuilleton en 1847 peut, d'une façon vraisemblable, s'orienter dans bien des directions; elle est «ouverte». En effet, le héros, qui va être émancipé par sa mère, a rencontré Clorinde et Marichette, et rien ne s'oppose à ce qu'il épouse l'une ou l'autre. Telle qu'elle se présente en 1853, l'œuvre finie ne nous fournit pas plus d'indices; elle est bien équilibrée, se divisant en quatre parties comprenant chacune un nombre à peu près égal de chapitres. Et le dénouement, tout rapide qu'il est, n'est pas plus bâclé que celui de tous les romans où l'accent est mis sur la quête. Ce court examen s'étant avéré inutile, voyons s'il en va différemment de l'étude des variantes.

En comparant les chapitres publiés à la fois dans la revue et dans l'édition de 1853, on se rend compte que Chauveau, s'il a apporté certaines modifications rendues nécessaires par la publication en volume du feuilleton, a surtout atténué, voire retranché ce qui trahissait une anglophobie certaine. En guise d'exemples, voici deux passages qui ont disparu. Le premier se lit comme suit:

En voilà un pays! Sans compter que les forêts sont peuplées d'ours, de loups, et que les villes sont déjà à moitié pleines d'anglais.¹⁰

Et le second:

10. *Album littéraire et musical de la Revue canadienne*, 1846, Quatrième feuilleton, p. 151.

Il est vrai que tout cela ce disait en 1831. L'émigration des Îles Britanniques dans ce pays n'avait pas encore été bien considérable: nous n'avions pas encore eu l'*Acte d'Union*, la juste mesure des sympathies des hommes d'état anglais, et nous ne connaissions pas encore l'aimable et complaisante population du Haut-Canada. Ce que Jean Guilbault doit penser maintenant sur les douceurs de l'état colonial est plus que nous ne pouvons dire, sans déplaire beaucoup... à nos lectrices qui trouvent que notre récit n'avance guères, ce dont nous convenons à notre très grand chagrin, et à notre plus grand doute, et ce qui fera que nous éviterons à l'avenir toute discussion politique ou autre.¹¹

Ces suppressions ne sont pas négligeables. Elles montrent que Chauveau a atténué ce qui risquait de choquer. Mais elles n'apportent rien dont nous puissions tirer parti. Il reste à voir si l'intrigue peut être de quelque secours.

Dans *Charles Guérin*, Chauveau entend dénoncer une situation politique donnée en décrivant les malheurs et les inquiétudes des membres de la famille Guérin. Celle-ci comprend alors la mère et les enfants Louise, Charles et Pierre. Le père est mort depuis quelques années. L'intrigue s'amorce en 1830. Les fils Guérin s'apprêtent à quitter le village natal. Pierre a décidé de s'expatrier, incapable de se tailler une situation avantageuse dans son pays. Le fonctionnaire Wilby, que Monsieur Guérin avait aidé, refuse ou à peu près de jouer de son influence en sa faveur. Tandis que Charles s'en va compléter sa formation à Québec où il rencontre Henri Voisin et Jean Guilbault. Ensemble, les trois étudiants s'interrogent sur leur avenir et sur celui de la collectivité à laquelle ils appartiennent, et ils envisagent même la prise des armes comme recours possible. Ces préoccupations n'empêchent pas Charles de courir les salons et de fréquenter Clorinde Wagnaër, la fille d'un commerçant malhonnête qui a déjà commencé de ruiner les Guérin. Bientôt dépossédées de ce qui leur reste, à

11. *Ibid.*, p. 154.

l'exception de quelques meubles¹², Madame Guérin et sa fille quittent leur village natal pour aller rejoindre Charles à Québec. On est en mai 1832¹³. Madame Guérin meurt du choléra en juillet de la même année¹⁴. Après avoir fréquenté Clorinde Wagner et Marichette Lebrun, qu'il a rencontrée lors d'un voyage fait à la demande de son patron, Me Dumont, Charles épouse Marichette, «aussi promptement que son deuil le lui permet»¹⁵, soit au printemps ou à l'été de 1833. Le couple s'installe chez le père de la jeune femme qui est un cultivateur à l'aise. Puis, «quelques années après son mariage»¹⁶, Charles, de concert avec sa femme et son beau-père, décide d'aller se fixer en territoire de colonisation. Il consacre une première année à l'arpentage¹⁷, une seconde au défrichement¹⁸. Peu après, l'établissement, qui est érigé en paroisse, compte une église de pierre, une école et un moulin. Outre les colons et leurs familles, la nouvelle communauté comprend Charles et Marichette, le père de celle-ci, Louise Guérin, qui a épousé Jean Guilbault devenu médecin entretemps, ainsi que Pierre Guérin qui se voit confier la cure de la paroisse. Car Pierre a été ordonné prêtre pendant son séjour en Europe¹⁹. Ces «quel-

12. P.-J.-O. Chauveau, *Charles Guérin, Roman de mœurs canadiennes*, Montréal, Fides, 1978, p. 84.

13. *Ibid.*, p. 227.

14. *Ibid.*, p. 302.

15. *Ibid.*, p. 343.

16. *Ibid.*, p. 344.

17. *Ibid.*, p. 346.

18. *Ibid.*, p. 347.

19. La carrière de Pierre Guérin durant son séjour en Europe, de l'automne de 1830 à l'été de 1832, c'est-à-dire pendant 23 mois, traversées comprises, est trop remplie pour être plausible. Débarqué à Liverpool, il décide de poursuivre vers l'Italie avec un compagnon de voyage, un Anglais du nom de William Johnson. Le navire fait relâche à Bordeaux d'où, avec Johnson, il prend la route de Marseille, présentant ici et là des spectacles de lanterne magique. Pour survivre, à Marseille, il donne pendant un certain temps des leçons d'anglais: «Je ne trouvais pas ce genre de vie très mauvais...» (P.-J.-O. Chauveau, *Charles Guérin. Roman de mœurs canadiennes*, *op. cit.*, p. 317). Puis, il se rend à Gènes où il passe quelque temps. Cette fois, il s'annonce comme professeur d'anglais et de français, mais sans succès. Il quitte ensuite Gènes pour Civita-Vecchia où il tombe malade. Recueilli par un camaldule qui le soigne et l'emmène à Rome, Pierre se découvre une vocation religieuse. Il entre au collège de la Propagande. Mais à cause des connaissances qu'il avait déjà acquises, il est admis «au bout

ques années» qui séparent le mariage de Charles en 1833 de l'installation en pays de colonisation, si elles sont bien remplies, couvrent une période plus courte qu'il ne semble. Car c'est de la nouvelle paroisse, où il exerce déjà sa profession, que Guilbault partira pour faire le coup de feu à la bataille de Saint-Eustache²⁰.

L'activité excessive à laquelle les personnages doivent se livrer, entre 1833 et 1837, rend l'intrigue invraisemblable. Chauveau en a été conscient. Et, pour parer à tout reproche éventuel, il a cru bon de placer en épilogue, c'est-à-dire hors du temps romanesque, l'équipée de Jean Guilbault. Mais il se trouve que cette manœuvre n'empêche pas l'auteur de fausser le cours normal de l'histoire. Car si l'occupation des *townships* a commencé de façon sauvage avant la Révolution de 1837, les véritables mouvements organisés de colonisation y sont postérieurs. Chauveau lui-même en patronne un en 1845²¹. Et celui auquel s'associèrent vraisemblablement les personnages de *Charles Guérin* n'a pu débiter, historiquement, qu'en 1848²². — Nous reviendrons plus loin sur cette date de 1848 qui est postérieure de quelques années au moment de la rédaction des premiers chapitres du roman. — En somme, comme il connaît bien l'histoire des mouvements de colonisation, Chauveau a

d'un très court espace de temps au séminaire romain». Ordonné au printemps de 1852, à San Pietro in Montorio, il reçoit son *exeat* pour le diocèse de Québec. Si les études ont été vite faites, les ordres mineurs et majeurs lui ont été conférés en un temps record. Ici, Chauveau soumet l'aventure de Pierre aux fins de l'intrigue principale.

20. D'ailleurs, Chauveau signale le fait non pas dans le roman lui-même, mais en épilogue, c'est-à-dire hors du temps romanesque, et il précise que Guilbault a «reconnu depuis la folie de cette expédition» (P.-J.-O. Chauveau, *op. cit.*, p. 350). S'il s'est «batt[ui] comme un brave, ne manquant jamais un ennemi quand une fois il l'avait ajusté» (*Loc. cit.*), il ne s'est pas beaucoup vanté de cette «bagarre». Et Chauveau ajoute: «(...) quoiqu'il ait depuis reconnu la folie de cette expédition, il n'a pas étourdi l'univers de son repentir» (*Loc. cit.*). Tout Chauveau est dans cette remarque, partagé entre son anglophobie et son non-interventionisme.

21. *Projet de colonisation. À l'honorable A.-N. Morin, commissaire des terres de la couronne*, dans le *Journal de Québec*, vol. 3, n° 49, 25 mars 1845.

22. Gilles Parent écrit: «Antérieurement à 1848, il est illusoire de parler de présence francophone significative dans les townships» (*Deux efforts de colonisation française dans les Cantons de l'Est, 1848 et 1851*, Publication du département d'histoire, Université de Sherbrooke, 1980, p. 2).

dû, pour éviter de mêler ses personnages aux événements révolutionnaires, intervenir dans la logique même du déroulement de l'histoire et ce, en plaçant pratiquement l'effet, c'est-à-dire la colonisation, avant la cause, c'est-à-dire la Révolution. Certes, un auteur de roman de mœurs n'est pas tenu de s'astreindre aux exigences de l'histoire. Mais il doit néanmoins créer un univers où les événements tirés de la réalité s'enchaînent selon une logique qui leur est propre. C'est ce que Christoph Ransmayr appelle le «principe de plausibilité»²³. Sauf que si Chauveau a décidé d'accélérer le déroulement de l'intrigue de façon à occulter la Révolution, ce ne fut pas, comme on le verra plus loin, à la suite d'une quelconque évolution, mais bien plutôt à cause d'une prise de position qui remonte à l'adolescence.

Il ressort de ce qui précède que l'atténuation de l'anglophobie et l'accélération de l'intrigue, que nous venons d'observer, ne permettent certes pas de conclure à une réorientation provoquée par une évolution de l'auteur. Et le roman ne fournit pas d'autre indice. Aussi, nous ne saurions poursuivre sans revenir à notre projet initial, soit de nous tourner vers la carrière de Chauveau ainsi que vers les textes écrits pendant la période qui va de la rédaction du premier poème, *L'Insurrection*, à la publication du roman en volume, c'est-à-dire de 1838 à 1852. À ces éléments s'ajouteront des témoignages. C'est dire que notre étude, qui porte sur le roman, nous pousse à aller chercher du côté de l'auteur les réponses aux interrogations formulées plus haut. Mais c'est pour mieux revenir à *Charles Guérin* au moment de conclure.

Au début du processus qui, en 1837, dégénèrera en affrontement armé, Chauveau n'est qu'un adolescent. Mais comme il est éveillé et que l'assemblée législative siège à deux pas de la résidence de son grand-père, on imagine mal qu'il n'ait pas suivi de près l'évolution de la situation. Sa position censément

23. Jean-Louis de Rambures, *Le phénomène Ransmayr*, dans *Le Monde*, 15 septembre 1989.

patriotique d'alors nous est connue par une référence digne de foi, celle de son cousin et ami David Roy qui lui écrit, le 12 avril 1852:

J'aurais aujourd'hui à t'écrire une longue lettre, mais j'ai pitié de toi, et ne veux point te mettre dans cet embarras, car je sais qu'au jour de la réception de la présente, tu auras d'autre chose à faire que de me lire, ce sera, si je ne me trompes, le jour même de l'ouverture de la Session ou au lendemain et puis tu auras (malgré une certaine poétique adresse à un certain Lord Tyran) à faire ton premier discours ministériel et à parler en faveur de cette naguère tant perfide Albion. Je voudrais être alors à Québec et pour cela & pour voir la Bibliothèque.²⁴

L'année précédente, Roy avait tenté de jeter du discrédit sur celui qu'il appelle le «Lord Tyran», c'est-à-dire Lord Elgin, en s'attaquant à son père. La lettre mérite d'être citée car elle renseigne aussi sur les lectures d'un juge de province au milieu du siècle dernier:

Vent violent de nord ouest très froid qui soulève et balaie la neige tombée hier. Impossible de sortir. J'en profite pour faire mon voyage annuel — tous les ans depuis dix ans, je fais le voyage de la Syrie, soit avec Chateaubriand, soit avec Lamartine, soit avec Léon Gingras, soit avec le père [baron Ferdinand von] Geramb. Cette fois c'est avec Chateaubriand, et cela pour la cinquième fois au moins. En parcourant avec lui l'ancienne Grèce, la Morée, j'ai eu le plaisir de me rappeler que Lord Elgin, le père de son excellence, a découvert à Mycènes le tombeau d'Agamemnon, mais en même temps j'ai vu qu'en voulant à Athènes enlever les bas reliefs de la frise du Parthénon, il a fait briser l'architrave, jeter bas les chapiteaux etc etc etc. C'est presque un fils de barbare que votre bien aimé gouverneur à ce compte là.²⁵

24. David Roy à Chauveau, Chicoutimi, 12 avril 1852, ASQ, Polygraphie, 107, n° 47.

25. David Roy à Chauveau, Chicoutimi, 9 décembre 1851, ASQ, Polygraphie, 107, n° 46 AF.

Roy n'ose pas trop insister même si l'on sent chez lui une exaspération certaine à l'endroit de celui qui a rompu avec son idéal. Quoi qu'il en soit et, contrairement à ce qu'on pourrait déduire de ce qui précède, le Chauveau patriote et anglophobe d'alors, tel qu'il nous est révélé à travers l'évocation du «Lord Tyran», et de la «naguère tant perfide Albion», n'a jamais été favorable à la Révolution de 1837, même s'il passe à l'époque par cette période de la vie où il est normal d'envisager de grandes réformes et de ne pas lésiner sur les moyens. Il s'est lui-même exprimé sur la question comme aussi sur le régime de l'Union qui a suivi.

Dans *L'Insurrection*, un poème publié un an à peine après la Révolution, Chauveau définit sa position qui le situe en quelque sorte au-dessus de la mêlée. Alors que les poètes du temps, la défaite venue, condamnent pour la plupart ou la dureté de la répression ou la témérité des chefs, selon qu'ils ont été favorables ou non à la lutte armée, lui, se montre plus nuancé. Le texte révèle d'abord un Chauveau bucolique, nostalgique, qui perçoit ses compatriotes comme des gens pacifiques, partagés entre le travail et la fête:

Depuis longtemps régnaient sur nos riches campagnes
 La paix et la vertu, ces fidèles compagnes,
 Et les travaux des champs à plus d'un laboureur
 Semblaient mieux un plaisir qu'une peine, un labeur.
 Mais surtout des moissons lorsqu'arrivait le terme,
 Les fêtes et les jeux accouraient à la ferme.²⁶

26. Chauveau, *L'Insurrection*, dans *Le Canadien*, 6 avril 1838. En 1843, dans *De l'état présent et de l'avenir du Canada*, il s'élèvera contre cette réputation que l'on a bien voulu faire aux Canadiens à la suite de la Révolution: «Aussi, tout ce que je voulais dire, c'est que nous sommes loin de mériter cette réputation de cannibales que cherche à nous faire la presse anglaise du pays; c'est qu'à la moindre lueur de justice nous sommes toujours prêts à tout pardonner».

Et Chauveau définit ensuite le «paysan canadien»:

«Il n'a pas soif, soyez-en persuadé, du sang de ses semblables; il ne demande que sa place au soleil et la liberté de continuer paisiblement sa vie à l'écart de tout le fracas de la race anglo-américaine qui l'entoure. Si l'on savait seulement s'y prendre, on ferait de lui le meilleur sujet possible; car il ne demande pas mieux, le brave homme qu'il est, que de crier: "Vive le Roy! Vive la Reine! Vive notre bon gouverneur!" pour peu que le Roi, la Reine ou le gouverneur ne l'écorchent pas tout vif» (*Le Canadien*, vol. 13, n° 15, 9 juillet 1843).

Poursuivant, Chauveau affirme que les premiers responsables des événements sont les ministres britanniques. En créant par leur politique une situation qui mène inévitablement à l'affrontement²⁷, ils ont dévoyé une population honnête et laborieuse²⁸. Les seconds responsables en sont Papineau et les autres chefs patriotes qui ont poussé le peuple à la révolte²⁹ mais sans disposer des moyens capables de le mener à la victoire. Puis, en deux tableaux, il évoque la dureté de la répression britannique en décrivant le sort des victimes et de leurs enfants³⁰. Ainsi, en blâmant à la fois les Anglais et les chefs patriotes, Chauveau se trouve-t-il à ne pas prendre parti, tout en louant les mérites du peuple innocent³¹.

Dans des textes légèrement postérieurs, Chauveau revient sur les événements pour développer sa pensée, mais non pas pour la modifier. En 1841, dans le *Courrier des États-Unis*, il trace le portrait de ce chef idéal dont il avait déjà esquissé les traits. Selon lui, les Canadiens auraient dû «avoir à leur tête comme dans la Vendée, une robe noire et une croix de bois»³². Par cette affirmation qui remet en cause la légitimité de Papineau, Chauveau, s'en doute-t-il, rend presque impossible toute révolution. Le soulèvement des Chouans est loin. D'ailleurs, comment un membre du clergé canadien aurait-il pu préconiser le retour aux armes après que Monseigneur Lartigue, s'autorisant de la position de Grégoire XVI à l'endroit des Polonais,

27. À l'époque, Chauveau est marqué par un certain déterminisme, notamment à propos de la Révolution française (P.-J.-O. Chauveau, *État de la littérature en France depuis la Révolution*, dans le *Répertoire national*, vol. 3, Montréal, Lowell, 1848, p. 199).

28. P.-J.-O. Chauveau, *L'Insurrection*, dans *Le Canadien*, vol. 7, n° 138, 6 avril 1838.

29. Lorsque Chauveau se rapprochera de Papineau, après 1846, ce ne sera pas à cause du rôle passé de celui-ci, mais plutôt parce que se rejoignent alors leurs conceptions du gouvernement responsable et de la représentation proportionnelle. Chauveau croit qu'en remettant en cause l'Union, il pourra obtenir les réformes souhaitées.

30. P.-J.-O. Chauveau, *L'Insurrection*, *loc. cit.*.

31. Assez curieusement, Chauveau perçoit fort différemment la Révolution de 1789 qui constitue pour lui une étape essentielle de l'histoire de l'humanité (*État de la littérature en France, depuis la Révolution*, dans le *Répertoire national*, vol. 3, *op. cit.*, p. 198-201).

32. P.-J.-O. Chauveau, *De l'influence du Clergé et de l'Éducation populaire au Canada*, dans le *Courrier des États-Unis*, vol. 14, n° 92, 30 septembre 1841.

eut condamné, en 1837, ses compatriotes révolutionnaires? S'interrogeant ensuite sur la justice des tribunaux du temps, à travers le destin des meneurs, Chauveau s'étonne que certains d'entre eux aient été appelés ultérieurement à faire partie du cabinet par l'autorité même qu'ils avaient combattue et qui avait conduit leurs frères d'armes à l'échafaud:

Tous ces changements si imprévus, qui ont bien leur côté amusant, font naître aussi une bien triste pensée. On se demande en voyant monter au pouvoir les hommes qui auraient pu la veille monter à l'échafaud, ce que signifie la peine de mort appliquée aux délits politiques. De quel droit la justice passagère des gouvernements se choisit-elle une victime sur deux hommes qui suivent la même voie et laisse l'autre arriver sain et sauf aux dignités et aux richesses? Et surtout lorsqu'on songe que de pareilles inversions arrivent même après que le mouvement populaire a été malheureux, après que l'autorité a redoublé ses forces de toute l'intensité de l'échec qu'ont subi ses ennemis, on ne peut assez dire quelle stupide férocité il y a de dévouer au supplice des hommes que le seul progrès de l'opinion publique peut rendre un jour ou l'autre nécessaires dans les conseils de l'état.³³

Dans ce jeu d'équilibre qui est le sien et qui témoigne d'une certaine indécision de caractère, Chauveau fait en sorte de contester le rôle de Papineau et de faire perdre sa légitimité au gouvernement britannique.

En condamnant la violence et ceux qui, Canadiens ou Britanniques, en furent la cause, Chauveau adopte une position pacifiste assez semblable à celle de François-Xavier Garneau et d'Étienne Parent qui le soutiendra au début de sa carrière³⁴. Mais en même temps il ne pardonne pas la dureté de la répression. Et, lorsque l'occasion se présente, le vindicatif

33. P.-J.-O. Chauveau, *Correspondance canadienne du Courrier des États-Unis*, dans le *Courrier des États-Unis*, vol. 15, n° 98, 8 octobre 1842.

34. «*Le Canadien*», *M. Chauveau et les Réactionnaires*, dans le *Journal de Québec*, vol. 4, n° 73, 28 mai 1846.

qu'il est n'hésite pas à exercer des représailles contre ceux qui la menèrent. C'est ainsi que, une fois député, il s'oppose à une demande du colonel Fitzgibbons, greffier du conseil législatif, qui souhaitait obtenir une somme de 1 000 livres en échange des terres qu'il avait reçues pour ses états de service en 1837³⁵.

Sur l'Union, issu des événements de 1837-1838, Chauveau adopte une position ambiguë pour ne pas dire contradictoire. En témoigne d'abord un poème qui est presque contemporain de la promulgation de la nouvelle constitution. Publié en 1841, il s'intitule *L'Union des Canadas ou La Fête des Banquiers*. En voici le début:

C'est le jour des banquiers³⁶. Demain sera notre heure
 Aujourd'hui l'oppression, demain la liberté;
 Aujourd'hui l'on fustige un peuple entier qui pleure
 Demain l'on voit debout tout un peuple ameuté;
 Aujourd'hui le forfait, et demain la vengeance;
 Aujourd'hui c'est de l'or et demain c'est du fer;
 Aujourd'hui le pouvoir et demain l'impuissance,
 Aujourd'hui c'est l'orgie, et demain c'est l'enfer.
 Demain n'est pas à nous, il est à Dieu qui veille,
 Et Dieu donne toujours son brillant lendemain,
 Aux pauvres nations qu'on maltraitait la veille...³⁷

Après ces vers d'une violence extrême, Chauveau ajoute que les conditions accordées aux Canadiens devraient les mener à une seconde révolution³⁸. Mais il ne va pas au bout de sa logique puisque l'action du peuple qui «demande vengeance» est pour ainsi dire neutralisée. Le déterminisme qu'il fait jouer

35. Québec, lundi 31 mars 1845, dans *Le Canadien*, vol. 14, n° 136, 31 mars 1845.

36. Chauveau ne formule pas ici une affirmation fortuite. La même année, dans le *Courrier des États-Unis*, il écrit: «... la maison Baring et Thomson dont Lord Sydenham n'est, en cette affaire, que le commis et dont Lord Melbourne s'était fait le compère» (*Correspondance canadienne du Courrier des États-Unis*, dans le *Courrier des États-Unis*, vol. 14, n° 73, 17 août 1841).

37. *L'Union des Canadas ou la Fête des banquiers*, dans *Le Canadien*, vol. 10, n° 136, 5 avril 1841.

38. *L'Union des Canadas ou la Fête des banquiers*, loc. cit.

à la même époque dans le cas de la Révolution de 1789 n'intervient pas ici; il cède la place à la Providence qui fera en sorte que les événements de 1837 ne se répètent pas et, peut-être même, que l'Angleterre consente une plus grande liberté à sa colonie³⁹. À la fin du poème, après les condamnations et réticences que l'on sait, voire au mépris de toute logique, Chauveau exprime son adhésion à l'Union. Après s'être laissé séduire par sa muse, le Chauveau poète se soumet au Chauveau citoyen qui a adopté la position des esprits modérés de son temps. D'ailleurs, l'année même de la rédaction de son poème, il note que les hommes politiques n'avaient d'autre choix que de se rallier. Autrement, c'est-à-dire en rejetant l'Union, «ils [se] seraient encore enfoncés bien avant dans l'ornière du despotisme»⁴⁰. Et, en 1841, il assiste au lever du gouverneur Bagot⁴¹. Par la suite, Chauveau reviendra sur la question, mais simplement pour justifier son choix. Il le fera encore en 1883 dans une étude intitulée *François-Xavier Garneau. Sa vie, ses œuvres*⁴². On sait que «l'historien national», qui avait adopté une ligne de conduite irréductible, avait critiqué le ralliement trop rapide de certains de ses compatriotes.

Dans cet essai, pour ne pas dire dans ce plaidoyer *pro domo*, Chauveau, qui a sans doute lu des textes comme *Le Canada sous l'Union* de Louis-Philippe Turcotte⁴³, montre que la situation sociale, économique et politique s'est améliorée depuis 1840 grâce à l'action de députés comme La Fontaine, Taché, Morin et Parent⁴⁴. Le défaitisme a cédé la place à un optimisme qui a gagné la jeunesse. Celle-ci

39. Voir la note 27.

40. *Correspondance canadienne du Courrier des États-Unis*, dans le *Courrier des États-Unis*, vol. 14, n° 73, 17 août 1841.

41. *Le Lever*, dans *Le Canadien*, vol. 12, n° 23, 30 juin 1842.

42. P.-J.-O. Chauveau, *François-Xavier Garneau. Sa vie et ses œuvres*, Montréal, Beauchemin et Valois, 1883, 282 pages.

43. Louis-Philippe Turcotte, *Le Canada sous l'Union*, 2 vol., Québec, *Le Canadien*, 1871 et 1872.

44. André Labarrère-Paulé, P.-J.-O. Chauveau, dans les *Classiques canadiens*, Montréal, Fides, 1962, p. 53.

(...) brûlait de se distinguer dans la carrière où elle voyait de nombreux vides à remplir; tout ce qui venait de se passer avait surexcité les imaginations et il n'y avait pas un collégien arrivé au terme de ses études qui ne se crût de bonne foi appelé à sauver la patrie.⁴⁵

Chauveau ne peut résister à la tentation de noter ces transformations pour le mieux. L'occasion est trop belle. Ce faisant, et tout en célébrant Garneau, il signale qu'il a fait le bon choix et que les événements lui ont donné raison.

Il était dans l'ordre que cet anti-révolutionnaire de 1837 se rallie à l'Union. Non sans réticences on l'a vu. Dans l'*Union des Canadas ou la Fête des banquiers*, il exprime et ses hésitations et son acquiescement. Mais les révolutionnaires ayant choué, l'initiative ne pouvait guère venir que des légalistes. Dès 1840, il s'était sans doute rendu aux arguments formulés par La Fontaine dans son *Adresse aux électeurs de Terrebonne*⁴⁶. Ensuite, il avait été sensible à l'attitude et aux initiatives de Sir Charles Bagot. En 1842, celui-ci avait réadmis l'usage du français dans les tribunaux, d'où il avait été banni depuis l'ordonnance de James Stuart en 1840. À la mort du gouverneur, il écrira:

Sir Charles Bagot n'est plus! Nous avons reçu aujourd'hui la nouvelle officielle de sa mort. C'est un nom à ajouter à la très courte liste des gouverneurs anglais qui ont été sincèrement regrettés dans ce pays. Ce qui a valu à sir Charles Bagot l'immense popularité dont il a joui parmi nous, ce n'est pas seulement le changement qu'il a fait

45. André Labarrère-Paulé, *op. cit.*, p. 55.

Chauveau avait déjà écrit: «La masse des Franco-Canadiens, elle aussi, paraît animée du meilleur esprit et disposée à mépriser toutes les clameurs jalouses des coteries, à tenir compte à ses hommes publics de toutes les difficultés qui se trouvent sur leur route, à leur donner tout le temps nécessaire pour agir avec prudence, pourvu qu'ils se mettent sérieusement à l'ouvrage, et que par une générosité qui serait de l'ineptie, on ne batte pas déjà le rappel lorsqu'il est temps plus que jamais de sonner la charge» (*Correspondance canadienne du courrier des États-Unis*, dans le *Courrier des États-Unis*, vol. 15, n° 98, 8 octobre 1842).

46. Louis-Hippolyte La Fontaine, *Adresse aux électeurs de Terrebonne*, dans *L'Aurore des Canadas*, vol. 2, n° 35, 28 août 1840.

dans notre système de gouvernement mais c'est plus encore la franchise, la cordialité qui ont paru dans toutes ses démarches, depuis son arrivée jusqu'à sa mort; c'est la vive, la sincère affection qu'il a témoignée pour une population que ses prédécesseurs ont toujours affecté de traiter avec le plus de morgue et d'insolence possible. C'était un de ces hommes, malheureusement trop rares, qui sans y mettre le moindre charlatanisme, dans tout ce qu'ils font savent plaire au peuple. «Notre gouverneur». Tel est le nom, le seul nom peut-être, sous lequel il sera connu, par la suite, dans la chaumière de nos paysans, de même que sir John Colborne, de sanglante mémoire, ne s'appellera jamais parmi eux que le vieux brûlot.⁴⁷

De même, il avait jugé tout aussi favorablement l'administration de Lord Metcalfe⁴⁸. L'attitude de ces deux gouverneurs avait également contribué à faire taire ses appréhensions.

En dépit de son ralliement au nouveau régime et de son élection dans le comté de Québec, en 1844, Chauveau n'est pas sans éprouver certaines craintes. Il a beau écrire: «Il n'y a à présent qu'un seul Canada, le Canada-Uni»⁴⁹, il se méfie des députés haut-canadiens et surtout des gouverneurs, lesquels, à cause des pouvoirs exorbitants dont ils disposent, peuvent administrer le pays selon leur «bon plaisir». Tous n'auront peut-être pas l'ouverture d'esprit d'un Bagot ou d'un Metcalfe⁵⁰. Mais, espère-t-il, une tradition est née avec eux qui ne saurait facilement être remise en cause. Sans doute n'aurait-il

47. Avis, dans *Le Canadien*, vol. 13, n° 10, 29 mai 1843; *Correspondance canadienne du Courrier des États-Unis*, dans le *Courrier des États-Unis*, vol. 16, n° 40, 1^{er} juin 1843. Le français ne redeviendra langue officielle qu'en 1848.

48. *Correspondance canadienne du Courrier des États-Unis*, dans le *Courrier des États-Unis*, vol. 18, n° 129, 25 décembre 1845. En mars de la même année, il s'était cependant opposé à ce que la Chambre adresse des félicitations à Metcalfe pour son élévation à la pairie (*Journal de Québec*, vol. 3, n° 39, 1^{er} mars 1845).

49. *Voici le précis que donne la «Minerve» du discours que M. Chauveau a prononcé dans les débats qui ont eu lieu sur l'élection*, dans le *Journal de Québec*, vol. 3, n° 2, 5 décembre 1844.

50. Il vaut la peine de relever le fait que Chauveau salue l'ouverture d'esprit de Metcalfe qui, pour la plupart, sert de repoussoir à Bagot. À ce moment, La Fontaine vient de démissionner et l'on est en pleine crise.

pas adhéré à l'Union s'il n'avait jugé que ce régime, à lui seul, pouvait mener à l'instauration du gouvernement responsable qu'il souhaite.

Mais Chauveau ne peut se contenter de juger les événements en spectateur et d'exprimer sa pensée par la littérature. Comme tous les romantiques qui, un jour, ont décidé de passer à l'action, il veut participer à l'élaboration de la cité nouvelle par une action sociale et une carrière politique qui, tout autant que ses écrits, révèlent ses positions. C'est pourquoi il importe de s'y arrêter.

Pendant la période qui précède son élection, Chauveau œuvre dans divers mouvements, par patriotisme et aussi par besoin de se faire connaître. Membre actif de la *Société Saint-Jean-Baptiste*, il occupe successivement les postes de secrétaire, en 1841⁵¹, puis de secrétaire-adjoint de l'une des sections, en 1842 et 1843⁵². Il y prononce plusieurs discours dont le plus célèbre s'intitule *À la France, pays de nos ancêtres*⁵³. En 1847, il souscrit une somme de cinquante livres au fonds destiné à l'érection de l'édifice de la *Société Saint-Jean-Baptiste*⁵⁴. Cette société rejoint ses préoccupations politiques car, après l'échec de la Révolution de 1837, elle constitue sans doute le seul organisme capable de regrouper les francophones et de coordonner leurs efforts.

Comme si la *Saint-Jean-Baptiste* n'avait pas satisfait pleinement ses préoccupations intellectuelles, Chauveau participe, en 1841, au travail du comité «chargé de mettre à effet le système proposé par Mr Wattemare»⁵⁵. En outre, on le retrouve

51. Chauveau, P.J.O., Rheaume, J.P. (secrétaires). *Société de St.-Jean-Baptiste Première section*, dans *Le Canadien*, vol. 12, n° 59, 21 septembre 1842.

52. *Société de Saint-Jean-Baptiste de Québec*, dans *Le Canadien*, vol. 12, n° 51, 2 septembre 1842; Aubin, N. *Société St.-Jean Baptiste de Québec. Élection générale*, dans *Le Canadien*, vol. 13, n° 58, 15 septembre 1843.

53. [Sans titre], dans le *Journal de Québec*, vol. 1, n° 66, 27 juin 1843.

54. *Canada. Québec, 17 avril 1847*, dans le *Journal de Québec*, vol. 5, n° 59, 17 avril 1847.

55. Sur le personnage, on lira l'ouvrage d'Élisabeth Revai, *Alexandre Vattemare. Trait d'union entre deux mondes*, Montréal et Paris, Bellarmin et Desclée de Brouwer, 1975.

à la vice-présidence d'une section de la *Société historique et littéraire de Québec*⁵⁶, à la présidence de la *Société canadienne d'études littéraires*⁵⁷ et à la direction de l'*Association de la bibliothèque de Québec*⁵⁸. Il est membre du comité de régie de la *Société d'éducation* de la région de Québec presque sans interruption de 1843 à 1848⁵⁹, et il appartient au bureau de direction de l'Institut canadien, en 1848, 1849, 1850, 1852 et 1853⁶⁰. Pour promouvoir le regroupement des forces intellectuelles, il avait fait partie, en 1843, d'un comité chargé d'étudier un projet qui devait «réunir dans une seule bâtisse la bibliothèque de Québec, la société historique de Québec et l'Institut des artisans pour former une seule société»⁶¹.

Le préoccupent également les problèmes sociaux auxquels ses concitoyens sont confrontés. En 1842, il participe à un débat sur les «moyens de procurer de l'emploi aux classes ouvrières en détresse»⁶². En 1842 et 1843, il appartient à la *Société de tempérance de Notre-Dame de Québec*⁶³ et à un

56. *Société historique et littéraire de Québec*, dans *Le Canadien*, vol. 11, n° 106, 14 janvier 1842.

57. *Société canadienne d'études littéraires. Séance du 20 novembre 1844*, dans *Le Canadien*, vol. 14, n° 88, 27 novembre 1844.

58. *Association de la bibliothèque de Québec*, dans *Le Canadien*, vol. 14, n° 104, 13 janvier 1845.

59. J. Crémazie, *Élection générale de la Société d'éducation du district de Québec*, dans *Le Canadien*, vol. 12, n° 153, 5 mai 1843; *Corporation de la Société d'éducation du district de Québec*, dans le *Journal de Québec*, vol. 2, n° 68, 9 mai 1844; *Parlement provincial du Canada. Assemblée législative. Séance du lundi 16 décembre*, dans *Le Canadien*, vol. 14, n° 97, 20 décembre 1844; *Société d'éducation du district de Québec*, dans le *Journal de Québec*, vol. 3, n° 67, 8 mai 1845; [Sans titre], dans le *Journal de Québec*, vol. 5, n° 65, 6 mai 1847; *Assemblée générale de la Société d'éducation du district de Québec, tenue le 1^{er} mai*, dans le *Journal de Québec*, vol. 6, n° 64, 6 mai 1848.

60. *Institut canadien de Québec*, dans le *Journal de Québec*, vol. 6, n° 55, 15 avril 1848; *Élection des officiers de l'Institut canadien de Québec*, dans le *Journal de Québec*, vol. 7, n° 29, 8 février 1849; *Élection de l'Institut de Québec*, dans *La Minerve*, vol. 22, n° 45, 11 février 1850; *Salle de l'Institut canadien de Québec*, dans le *Journal de Québec*, vol. 10, n° 15, 7 février 1852; *Institut canadien*, dans le *Journal de Québec*, vol. 11, n° 16, 10 février 1853.

61. *Canada. Québec, 14 décembre*, dans le *Journal de Québec*, vol. 2, n° 7, 16 décembre 1843.

62. *Assemblée publique*, dans le *Journal de Québec*, vol. 1, n° 9, 31 décembre 1842.

63. A.B. Sirois, *Société de tempérance de la paroisse de Québec*, dans *Le Canadien*, vol. 12, n° 65, 10 octobre 1842; Chauveau, P.J.O., Sirois, A.B. (secrétaires) *Société de*

organisme de secours constitué à la suite des incendies de Québec⁶⁴. À ce moment, il intervient également pour que les seigneurs n'exigent pas le règlement de leur dû⁶⁵ et pour que la couronne verse des fonds aux sinistrés⁶⁶. Lui qui avait sans cesse condamné le recours aux armes, compatit au sort des exilés politiques. Et il accepte d'occuper le poste de secrétaire du *Comité de délivrance* qui entend se charger de leur rapatriement⁶⁷. Il lance des appels à la générosité⁶⁸. À la fin de 1844, il peut annoncer le retour de 38 des 53 exilés. Quatre ans plus tard, il rédige un rapport final⁶⁹. La mission est accomplie. Cette activité multiple et soutenue, tant intellectuelle que sociale, illustre à la fois la générosité de Chauveau et l'intérêt qu'il porte aux siens. Elle précède la carrière politique qui s'amorce en 1844. Chauveau s'y révélera fidèle à lui-même.

Dans *Le Canadien* du 30 septembre 1844, Chauveau fait part de sa candidature aux élections législatives dans le comté de Québec en publiant, comme c'est l'habitude à l'époque, une *Adresse aux électeurs*⁷⁰. Dans ce manifeste, Chauveau s'interroge d'abord sur le fonctionnement du régime parlementaire. Il reprend et développe ses conceptions. À son avis, les députés ne sauraient réaliser les mesures sociales qui s'imposent tant que n'aura pas été institué le gouvernement responsable:

tempérance de la paroisse de Notre-Dame de Québec, dans *Le Canadien*, vol. 13, n° 68, 9 octobre 1843.

64. *Grand incendie du 28 mai*, dans *Le Canadien*, vol. 15, n° 11, 30 mai 1845.

65. *Laurin, Jos. (secrétaire)*, dans *Le Canadien*, vol. 15, n° 12, 2 juin 1845.

66. *Canada, Québec, 5 juillet 1845*, dans le *Journal de Québec*, vol. 3, n° 90, 5 juillet 1845; *Assemblée législative*, dans le *Journal de Québec*, vol. 5, n° 90, 8 juillet 1847.

67. *Canada, Québec, 16 janvier*, dans le *Journal de Québec*, vol. 2, n° 19, 16 janvier 1844; *Canada, Québec, 23 janvier*, dans le *Journal de Québec*, vol. 2, n° 22, 23 janvier 1844; *Chauveau, Pierre J.O. (secrétaire) Association de la délivrance*, dans *Le Canadien*, vol. 13, n° 141, 5 avril 1844.

68. *Association de la Délivrance*, dans le *Journal de Québec*, vol. 2, n° 124, 24 septembre 1844.

69. *P.-J.-O. Chauveau, Comité de l'association de la délivrance pour le district de Québec*, dans *Le Canadien*, vol. 18, n° 23, 30 juin 1848.

70. *Élection générale. Aux libres et indépendants électeurs du comté de Québec*, dans *Le Canadien*, vol. 14, n° 64, 30 septembre 1844.

Les principes de la responsabilité pleine et entière du pouvoir exécutif, tels qu'expliqués par les révolutions de 1841, & tels qu'entendus par la majorité de la chambre d'assemblée dans sa dernière session, la nécessité pour les conseillers du gouverneur de se retirer soit lorsqu'ils ne veulent pas prendre sur eux les conséquences de ses actes administratifs ou législatifs, soit lorsque le principe même en vertu duquel ils sont appelés auprès du représentant de sa Majesté, est violé ou méconnu; les changements à l'Acte d'Union déjà réclamés par les amis du pays; et en particulier la réforme d'une liste civile permanente, imposée une fois pour toutes, par un pouvoir à qui ce droit n'appartenait guère qu'en autant qu'il se l'arrogeait, extravagante par elle-même; monstruosité qui n'existe dans aucun gouvernement constitutionnel: voilà des points sur lesquels vos mandataires devront insister...⁷¹

Afin de favoriser l'instauration du type de gouvernement auquel il songe, il saisira, une fois député, tous les moyens qui s'offrent à lui, réclamant même le rappel de l'Union, d'abord à la suite de Papineau, en 1848 et 1849⁷², puis de sa propre initiative, en 1850⁷³. Après avoir atteint ses fins, qui sont celles du parti de La Fontaine, il s'attache à une autre réforme en favorisant la représentation proportionnelle. À l'époque, le nombre des électeurs pouvait varier considérablement d'un comté à l'autre. Il donne l'exemple de ceux de Québec et de Niagara qui comptent respectivement 45976 et 2090 électeurs. La disproportion est énorme même si le comté de Québec est représenté par deux députés⁷⁴. Toutes ces idées sur le fonctionnement du parlementarisme et sur la démocratie, qu'il formule dans ses interventions à la Chambre, il les développe dans

71. *Élection générale. Aux libres et indépendants électeurs du comté de Québec*, loc. cit.

72. *Pour le Journal de Québec*, dans le *Journal de Québec*, vol. 6, n° 76 bis, 6 juin 1848.

73. *Réforme électorale*, dans *La Minerve*, vol. 21, n° 56, 22 mars 1849; P.J.O. Chauveau. *Chambre d'assemblée. Débats sur la réforme électorale. Rapporté pour «l'Avenir»*, Suite du discours de M. Chauveau, dans *Le Canadien*, vol. 18, n° 142, 13 avril 1849.

74. *Notre correspondance*, dans le *Journal de Québec*, vol. 7, n° 97, 13 juillet 1849.

différents textes et, notamment, dans son *Discours sur le progrès des idées libérales* qu'il prononce à la fête de la *Saint-Jean-Baptiste* de 1848⁷⁵.

Si Chauveau œuvre à la transformation du régime parlementaire, il intervient de façon à favoriser le progrès intellectuel, social et économique de ses compatriotes, conformément à un autre article de son *Adresse aux électeurs* de 1844:

En dehors de ces grandes questions politiques, il y a une foule de mesures relatives au progrès de l'instruction et au développement de l'industrie au sujet desquelles il serait à désirer que les représentants du peuple oubliassent les dissentiments qui pourraient s'élever parmi eux, sans quoi les plus beaux principes de gouvernement ne seraient que de vaines paroles.⁷⁶

Pour atteindre cet objectif bien vaguement décrit, il s'attache à certaines questions sur lesquelles il importe de s'arrêter. Car elles permettent de préciser ses intentions et de comprendre la suite du texte.

Chauveau, qui a œuvré dans des sociétés patriotiques et intellectuelles, intervient pour que le français soit respecté au même titre que l'anglais, tant à l'assemblée législative que dans l'administration publique. Il imagine mal qu'une collectivité puisse disposer de tous ses droits et se développer normalement si l'usage de sa langue lui est refusé en toutes circonstances. En 1844, il s'oppose à l'élection de MacNab à la présidence de la chambre, non parce qu'il est haut-canadien, mais parce que le choix d'un unilingue anglophone renforcerait la situation qu'il déplore⁷⁷. — Il s'opposera de nouveau à MacNab en 1848⁷⁸ et, cette fois-là,

75. P.-J.-O. Chauveau, *La St.-Jean-Baptiste. Discours de P.J.O. Chauveau, écuyer, sur le Progrès des Idées libérales*, dans *Le Canadien*, vol. 18, n° 23, 30 juin 1848.

76. Chauveau, P.J.O., *Aux libres et indépendants électeurs du comté de Québec*, dans *Le Canadien*, vol. 14, n° 64, 30 septembre 1844.

77. *Précis du discours de M. Chauveau, reproduit de la «Minerve»*, dans le *Journal de Québec*, vol. 3, n° 2, 5 décembre 1844.

78. *Chambre d'assemblée*, dans le *Journal de Québec*, vol. 6, n° 35, 26 février 1848.

c'est Morin qui sera élu. — En vertu des mêmes principes, il intervient en 1844 pour que les projets de loi soient également présentés en français⁷⁹. Il reviendra sur cette question à diverses reprises⁸⁰. Le même statut d'égalité linguistique devrait aussi prévaloir parmi les fonctionnaires où l'anglais domine⁸¹. Telle ne serait pas la situation si l'embauche, dans la haute fonction publique, n'était exclusivement réservée aux anglophones. Il dénonce cette injustice lorsqu'il s'attache aux causes du chômage qui sévit parmi les jeunes francophones instruits⁸². Chauveau ressent ces attitudes mesquines dont les siens sont les victimes; elles expliquent sans doute cette anglophobie qu'il a manifestée en diverses occasions et que trahissaient déjà ses premiers textes du *Courrier des États-Unis*⁸³. À l'occasion, il manifeste son exaspération par des gestes concrets. Ainsi, en 1845, il s'oppose à l'octroi de pouvoirs accrus à l'*Association de colonisation irlandaise*⁸⁴ et il ne voit pas la nécessité d'accorder une subvention de 1 000 livres à la faculté de médecine de l'Université McGill⁸⁵. Puis, il intervient de façon à bloquer le projet de loi autorisant les *Odd Fellows* à acquérir des biens-fonds⁸⁶. En revanche, il se montre favorable à l'indemnisation des victimes de la Révolution de 1837⁸⁷.

Mais les interventions de Chauveau ne relèvent pas, pour la plupart, de ses préoccupations linguistiques, tout impor-

79. *Montréal, 5 novembre 1844*, dans le *Journal de Québec*, vol. 3, n° 3, 7 décembre 1844.

80. *Débats*, dans *La Minerve*, vol. 21, n° 56, 22 mars 1849.

81. *Assemblée législative: Débats sur l'Adresse*, dans *La Minerve*, vol. 17, n° 80, 14 juin 1847.

82. *Une place vacante*, dans *La Minerve*, vol. 31, n° 28, 14 décembre 1848.

83. Voir la *Correspondance canadienne du Courrier des États-Unis*, vol. 14, n° 92, 30 septembre 1892, p. 373-374; vol. 16, n° 40, 1^{er} juin 1843, p. 168; vol. 17, n° 14, 2 avril 1844, p. 73-74.

84. *Parlement provincial*, dans *Le Canadien*, vol. 14, n° 134, 24 mars 1845.

85. *Québec: lundi, 31 mars 1845*, dans *Le Canadien*, vol. 14, n° 136, 31 mars 1845.

86. *Chambre d'assemblée: Procédés*, dans *La Minerve*, vol. 15, n° 63, 16 avril 1846.

87. *Assemblée législative: Votes et Délibérations*, dans *La Minerve*, vol. 21, n° 53, 12 mars 1849.

tantes qu'elles sont. Dans l'ensemble, elles ont trait à la situation sociale et, plus précisément, au problème de l'émigration de ses compatriotes aux États-Unis. En 1845, il traite de la question à l'assemblée législative⁸⁸. En 1847, il appuie l'action du député-seigneur de Sales-Laterrière en faveur de la colonisation du Saguenay⁸⁹. En 1848, il fait partie du bureau de direction de la nouvelle association de colonisation des *townships*, après avoir participé à l'élaboration de sa constitution⁹⁰. Au début de 1849, il fait mettre sur pied un comité spécial chargé d'étudier la question⁹¹. En font partie neuf députés dont Papineau, Christie et Chauveau lui-même qui se voit confier la rédaction du rapport, déposé en novembre de la même année⁹².

Selon ce document, l'émigration des Bas-Canadiens aux États-Unis, qui a commencé après l'échec de la Révolution⁹³, tient à diverses causes comme le chômage, la pénurie des terres arables, les mauvaises récoltes et, sans doute aussi, une perception idéalisée des États-Unis. Sans compter l'inévitable attirance du Sud sur les populations du Nord. Après s'être intéressé à l'analyse des causes de la situation, le document recommande la concession des terres de la Couronne à des conditions raisonnables et l'obligation pour les seigneurs de se départir des terres non concédées. Le refus de collaborer de ces derniers incitera Chauveau à se ranger du côté de ceux qui préconisent l'abolition du régime seigneurial⁹⁴. Des routes

88. *Projet de colonisation*, dans le *Journal de Québec*, vol. 3, n° 49, 25 mars 1845.

89. *Territoire du Saguenay*, dans le *Journal de Québec*, vol. 5, n° 88, 3 juillet 1847.

90. *Colonisation des townships de l'est*, dans le *Journal de Québec*, vol. 6, n° 48, 30 mars 1848; *Colonisation des townships*, dans le *Journal de Québec*, vol. 6, n° 57, 20 avril 1848; *Colonisation des townships*, dans le *Journal de Québec*, vol. 6, n° 90, 13 juillet 1848; *Colonisation des townships*, dans le *Journal de Québec*, vol. 6, n° 9, 15 juillet 1848.

91. *Revue parlementaire*, dans *La Minerve*, vol. 21, n° 43, 5 février 1849.

92. *Rapport*, dans *Le Canadien*, vol. 19, n° 84, 21 novembre 1849; vol. 19, n° 85, 23 novembre 1849; vol. 19, n° 86, 26 novembre 1849.

93. Dans *Jeanne la Fileuse*, Beaugrand fait remonter bien avant dans le temps l'émigration vers les États-Unis.

94. *Tenure seigneuriale*, dans le *Journal de Québec*, vol. 9, n° 112, 26 août 1851; *Tenure seigneuriale*, dans le *Journal de Québec*, vol. 11, n° 137, 26 novembre 1853; *La Tenure*

devront faciliter l'accès aux territoires de colonisation. Et des allocations permettant de subsister seront versées tant que les terres ne pourront produire de quoi faire vivre les défricheurs. En outre, la culture du sol ne saurait être livrée à l'improvisation. D'où la création de fermes modèles. Le rapport recommande également l'établissement de manufactures, mais sans présenter de suggestions concrètes⁹⁵. Et comme il n'y a pas de commerce sans échange, la construction de chemins de fer, de canaux et de ports de transbordement s'impose. Tel est bien sommairement évoqué ce rapport où Chauveau, s'il exprime les vues de ses collègues et de toute la collectivité, de Monseigneur Bourget à Papineau, exprime également les siennes propres. D'ailleurs, dès le 9 novembre 1841, il avait écrit dans le *Courrier des États-Unis* qu'une société bien équilibrée et partant viable doit reposer sur l'industrie, le commerce et l'agriculture⁹⁶. Chauveau reviendra sur la question à différentes reprises et notamment en 1851 dans son adresse *Aux livres et indépendants électeurs du comté de Québec*⁹⁷.

Si Chauveau n'a été nommé au poste de surintendant de l'Instruction publique qu'en 1855, il s'est intéressé beaucoup plus tôt à la question de l'éducation. On a signalé son rôle au comité de régie de la *Société d'éducation du district de Québec*⁹⁸. Et, en 1846, il participe au débat sur la loi relative à l'éducation.

seigneuriale, dans le *Journal de Québec*, vol. 12, n° 4, 12 janvier 1854.

Au début de sa carrière de député, Chauveau n'ose pas trop se prononcer sur la question, peut-être parce qu'il ne perçoit pas encore très bien les causes de l'émigration et parce qu'il compte parmi ses collègues et amis de l'assemblée, le seigneur De Sales-Laterrière qui, on le devine, s'oppose à l'abolition du régime (*La Minerve*, vol. 14, 17 février 1845).

95. Ceux qui, à l'époque, suggèrent la création d'industries, faute de connaissances, sont incapables de s'étendre sur la question. C'est notamment le cas de l'auteur de *Jean Rivard*.

96. *Correspondance canadienne du Courrier des États-Unis*, dans le *Courrier des États-Unis*, vol. 14, n° 109, 9 novembre 1841.

97. *Aux livres et indépendants électeurs du comté de Québec*, dans *Le Canadien*, vol. 21, n° 80, 17 novembre 1851.

98. *Société d'éducation du district de Québec*, dans le *Journal de Québec*, vol. 3, n° 67, 8 mai 1845.

Telles sont les principales questions avancées et défendues par Chauveau dans ses interventions à l'assemblée législative, depuis ses débuts en politique jusqu'à la publication en volume de *Charles Guérin*. Elles tiennent au système parlementaire, à la fonction publique, à la langue, au commerce, à l'industrie, à l'agriculture et à l'éducation.

Il ressort de ce qui précède que Chauveau, du moins sur le plan politique, n'a pas évolué pendant la période de l'élaboration de *Charles Guérin*. Son activité et ses interventions multiples tirent leur origine du patriotisme qui n'a cessé de l'animer depuis le temps où, au nom des siens, il condamnait la Révolution de 1837 et acceptait l'Union, avec les réticences que l'on sait, jusqu'aux interventions en faveur de l'éducation et de la colonisation des *townships*. Chauveau fait preuve d'une remarquable fidélité à ce qu'il a décidé d'être. On peut parler de constance dans son devenir, de 1838 à 1852. Il n'aurait pas soutenu La Fontaine si leur analyse de la situation et leurs projets de réforme n'avaient à peu près coïncidé⁹⁹. Aussi peut-on affirmer que *Charles Guérin* aurait été tel s'il avait paru en 1847, à moins que des raisons d'un autre ordre que politique aient joué. Mais l'enquête à laquelle nous nous sommes livré n'a pas été menée en pure perte. Elle permet de situer le roman dans sa vraie perspective puisqu'elle montre que le Chauveau député et le Chauveau romancier partagent le même engagement. Ils se confondent¹⁰⁰.

99. Faut-il ajouter que le Chauveau romancier a également partie liée avec La Fontaine puisque les premiers chapitres de *Charles Guérin* ont paru dans la *Revue canadienne* qui était, au dire de Mason Wade, «l'organe de La Fontaine» (Mason Wade, *Les canadiens français de 1760 à nos jours*, Montréal, Cercle du livre de France, vol. 1, 1963, p. 290).

100. Les paragraphes qui précèdent montrent également que Chauveau a exprimé ses idées, mené son combat avec plus de véhémence dans ses articles du *Courrier des États-Unis*, dans ses poèmes et dans son roman, que dans ses autres interventions politiques. Ils permettent également de voir que, au moment où il entreprend la rédaction de son roman, en 1846 et 1847, il songe à un autre mouvement qu'à celui des *townships* qui ne remonte qu'à 1848; probablement à celui du Saguenay auquel il a été mêlé. Son rôle dans le comité de colonisation qu'il a fait créer en 1849, l'a incité à troquer une région contre une autre.

En effet, le projet social et politique développé dans les interventions que l'on sait, est repris, voire diffusé par *Charles Guérin*. Chauveau y déplore le sort réservé à ses compatriotes. Il se livre à une critique de la situation politique et sociale à travers le destin des membres de la famille Guérin, les inquiétudes et les indécisions de Charles et de Pierre, les discussions de Charles, de Voisin et de Guilbault qui envisagent divers moyens dont la lutte armée, pour transformer la société. Puis, les personnages optent pour la solution de la colonisation. Chauveau ne s'en serait sans doute pas pris à la « noblaille » et au seigneur de La Millettière s'il n'avait été favorable à l'abolition du régime seigneurial. — Le discrédit qu'il jette sur celui-ci, Aubert de Gaspé l'a vivement ressenti. — À peu près toutes les interventions du député trouvent leur écho dans le roman. Parfois même elles le marquent de façon inattendue. Ainsi, Chauveau n'obligerait pas Charles à fréquenter les salons, faisant que le roman de mœurs bascule pratiquement dans le roman d'analyse, s'il n'avait voulu illustrer le désarroi des jeunes Canadiens instruits dans un contexte peu propice. Par ses aventures amoureuses, voire par ses hésitations, Charles témoigne encore du groupe auquel il appartient. Ce qui, dans ce cas-ci, a semblé faiblesse, défaut à certains, relève plutôt de la cohérence. La position de Chauveau explique également qu'il ait accéléré le rythme de son intrigue de façon que son monde soit prématurément fixé en territoire de colonisation, à l'écart des lieux où se déroule la Révolution de 1837, et que le rappel inévitable de celle-ci soit réduit à une courte mention assaisonnée d'un commentaire défavorable¹⁰¹. En outre, Chau-

101. En chantant la Révolution de 1837, Chauveau se serait trouvé à chanter ceux qui la firent et dont certains, sous l'Union, appartenaient au groupe qu'il combattait. Mais en l'occultant comme il l'a fait et, sans doute à son insu, Chauveau est à l'origine de toute une tradition puisée par les historiens et les romanciers qui seront bientôt marqués par l'ultramontanisme, éviteront de décrire les événements de 1837. Ceux-ci appartiennent à un passé qu'il importe d'oublier. Le texte intitulé *Les Insurgés canadiens ou romance de 1837-1838. Esquisse de mœurs et nouvelle historique*, dont la publication est annoncée dans le *Journal de Québec* (vol. 3, n° 66, 6 mai 1845), ne semble pas avoir atteint le stade de l'édition en volume. Ce n'est qu'après la mort de Papineau que L.-O. David se permit de publier *Les Patriotes de 1837-1838* (Montréal, Senécal, 1884). Le texte avait paru dans l'*Opinion publique*, de 1877 à 1881).

veau tenait si bien à son dénouement que, d'une façon assez invraisemblable, il a fait en sorte que son personnage principal oublie sa chère paroisse natale où, à cause de la déchéance de Wagnaër, il aurait fort bien pu récupérer le bien familial, et que Lebrun et sa fille abandonnent sans déchirements la terre ancestrale. Tout se tient. Ainsi réussit-il à traduire par la fabulation le projet qu'il a défini dans une note du roman qui se lit comme suit:

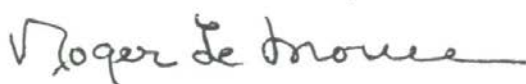
Enfin, l'auteur des pages qu'on vient de lire (...) a aussi écrit son ouvrage avec la double préoccupation que doivent causer à tous ceux qui réfléchissent à l'avenir du pays, l'encombrement des carrières professionnelles où se jette notre jeunesse instruite, et le partage indéfini des terres dans les familles de nos cultivateurs. S'il peut contribuer à attirer l'attention de tous les véritables *patriotes* sur l'œuvre de la colonisation, il croira, sous une forme légère, avoir fait quelque chose de sérieux.¹⁰²

De sorte que *Charles Guérin*, tel qu'il se présente et par ce qu'il véhicule, peut être perçu comme le roman d'un député de l'Union qui est à la fois patriote et réformiste. À la rigueur, on pourrait même en faire celui du parti de La Fontaine. Et cet engagement, qui le rattache à un régime politique, fait son originalité littéraire. En effet, si les deux romans du temps de la Révolution de 1837, soit *Les Révélations du crime* et *L'Influence d'un livre*, comme aussi *les Fiancés de 1812*, qui paraît en 1844, se contentent de dénoncer une situation sociale et politique, *Charles Guérin* s'attache également au contexte, il en fait une analyse critique, mais pour proposer ensuite une solution mise de l'avant à l'époque de l'Union, soit celle de la colonisation¹⁰³. Il reviendra à Guérin-Lajoie d'intégrer celle-ci

102. P.-J.-O. Chauveau, *Charles Guérin. Roman de mœurs canadiennes*, op. cit., p. 375.

103. Dans *La Terre paternelle*, Lacombe chante également la terre, mais il ne semble pas voir que le territoire des vieilles paroisses est occupé. C'est qu'il est plus attentif à lui-même et à ses jeunes années qu'aux problèmes qui confrontent la collectivité. L'œuvre n'est pas engagée même si elle devait exercer une influence déterminante sur la production du roman de la terre.

à une intrigue romanesque. Par la suite, le genre est devenu l'instrument de la morale plus que celui de la politique. C'est que la société évoluait et si vite que, quelques années plus tard, ayant oublié ce qu'elle avait été, voire obnubilé par le patriotisme issu de l'ultramontanisme, Placide Lépine écrivait du roman de Chauveau: «De canadien, il n'a guère que la signature»¹⁰⁴!

A handwritten signature in cursive script that reads "Roger Le Moine". The signature is written in dark ink on a plain white background.

104. Placide Lépine (Casgrain et Marmette), *Pierre J.-O. Chauveau*, dans *l'Opinion publique*, vol. 3, n° 11, 14 mars 1872.